

A l'échelon fédéral, on se préoccupe de plus en plus des difficultés qu'éprouvent les étudiants étrangers n'ayant pas de bourses d'études. Le gouvernement fédéral fournit bien des fonds à certains pays en voie de développement par le truchement de l'Agence canadienne de développement international. Le programme de l'ACDI parraine de 700 à 800 étudiants par année qui souhaitent faire des études liées à des projets permanents de développement. Grâce à son programme de bourses d'études du Commonwealth, l'ACDI parraine également 300 autres étudiants par année, dont 70 p. 100 proviennent de pays en voie de développement. Ces étudiants ne paient la majoration des frais de scolarité pour étudiants étrangers dans aucune province, sauf en Alberta et au Québec.

● (1410)

Ces programmes sont bénéfiques aux Canadiens, car ils contribuent à créer un climat de bonne entente avec les pays en voie de développement. Ils permettent également aux étudiants canadiens de rencontrer des étudiants du monde entier, ce qui constitue un enrichissement culturel. Comme le programme officiel d'aide au développement du Canada est limité, en raison de ses ressources restreintes, à la prise en charge d'étudiants dont les études sont liées aux priorités de développement de leur pays, le gouvernement devrait poursuivre ses efforts pour obtenir que les frais de scolarité des étudiants étrangers demandant à être admis dans les universités canadiennes soient moins élevés.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA LENTEUR À REMBOURSER LES CONTRIBUABLES

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, après avoir analysé plus de 800 demandes de renseignements provenant d'électeurs se plaignant des longs retards intervenus dans le remboursement de leur impôt sur le revenu, il m'est apparu que les versements supérieurs à \$1,000, avaient été traités à plusieurs reprises pour aucune raison apparente, si ce n'est de les retarder. Le traitement des déclarations d'impôt concernés a pris de cinq à sept mois. Ces sommes revenaient à des personnes qui occupaient précédemment des emplois très rémunérateurs dans le domaine de la construction et de l'exploitation minière et qui ont depuis été licenciés. Le retard apporté dans l'émission des chèques de remboursement a forcé dans bien des cas les sans-emploi n'ayant plus droit aux prestations d'assurance-chômage à emprunter ou à s'en remettre au bien-être social.

Tout semble indiquer que le gouvernement, qui est à court d'argent, retarde délibérément le traitement des remboursements importants, afin de se donner le temps de régler ses problèmes de liquidités. La Chambre des communes doit condamner sévèrement cette pratique sordide à laquelle il faut mettre fin immédiatement.

Article 21 du Règlement

LES SERVICES SOCIAUX

LA NÉCESSITÉ DE SOUPES POPULAIRES POUR LES AFFAMÉS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Madame le Président, la faim est devenue un problème important au Canada. Dans nos grands centres urbains, de Halifax à Vancouver, des organismes bénévoles ont mis sur pied des soupes populaires, afin d'offrir un semblant de repas à des milliers d'affamés dont la situation est pour le moins précaire. Les organismes offrant les repas et le logis sont débordés depuis deux ans et la situation ne semble pas être sur le point de s'améliorer. Il convient de noter que les personnes faisant appel à ces services ne sont pas les alcooliques et les épaves d'autrefois, mais de jeunes chômeurs, des hommes et des femmes de la classe moyenne et leur famille, et ceux qui parcourent le pays avec leur famille à la recherche d'un travail et d'un abri.

L'ampleur du problème de la faim dont nous sommes témoins montre bien que notre régime d'assistance sociale ne répond absolument plus aux besoins. Nous devrions tous avoir honte. Nous en revenons à la situation des années 30, situation que la plupart d'entre nous espérons ne plus jamais vivre. Aux États-Unis, où un problème semblable se pose, le président Reagan a nommé un groupe de travail national pour étudier la question.

Ici, au Canada, je pense qu'il est temps de nous demander quelles mesures le gouvernement prend pour remédier à la situation, quelles sont les personnes touchées, quelles sont les dimensions du problème et quelle est la situation dans les régions rurales et sous-développées? Le gouvernement fédéral est responsable en grande partie de la dépression actuelle et c'est à lui à prendre les mesures voulues pour en corriger les effets. La faim et la malnutrition n'ont pas leur place dans un pays aussi riche et productif que le nôtre.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA LENTEUR À REMBOURSER LES CONTRIBUABLES

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Madame le Président, à cause du retard d'un mois dans l'expédition des formulaires à remplir et du retard de deux mois pour la reprogrammation de l'ordinateur, les remboursements d'impôt sur le revenu des particuliers pour 1982 se font désespérément attendre. La semaine dernière, j'ai reçu l'appel d'une contribuable de ma circonscription qui a envoyé sa déclaration d'impôt en janvier, mais n'a toujours pas reçu son chèque de remboursement. La banque menaçait de saisir son automobile et elle allait perdre son emploi.

J'ai des preuves sérieuses démontrant que le retard à recevoir un remboursement d'impôt a été l'un des facteurs dans un délit grave qui a été commis dans ma circonscription.

Il est clair que la politique du parti libéral est de retarder les remboursements pour pallier le manque de liquidités du gouvernement.

Des voix: C'est honteux!

M. Lewis: Je prie le gouvernement, le parti libéral, de changer de politique pour que les contribuables canadiens qui appuient cette équipe puissent recevoir à temps leur remboursement d'impôt.